

FONTAINE

DICRIM

Document d'Information
Communal sur les
RIsques Majeurs



mouvements de terrain liés à la sécheresse



inondation lente



transport de marchandises dangereuses



tempêtes



cavités souterraines

RISQUES MAJEURS
Apprenons les bons réflexes !

Document à conserver

Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. »

Madame, Monsieur,

Nous sommes dans l'obligation administrative de réaliser un « **Plan Communal de Sauvegarde** » accompagné de son « **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** » à distribuer à chaque foyer de Fontaine. Il nous a semblé judicieux d'en faire un document utile et pratique que je vous invite à parcourir et à conserver.

Pour ce qui est des risques majeurs officiels et naturels auxquels nous risquons d'être soumis - il n'y a pas matière à s'alarmer outre mesure compte tenu du fait que nous vivons avec depuis des décennies - s'ils sont réels ne semblent pas sujets à porter préjudices plus qu'auparavant ; il s'agit notamment des inondations à montée lente.

Il existe d'autres dangers hautement improbables mais qui restent statistiquement possibles. Il s'agit des risques liés au transport de matières dangereuses par la route ou le rail.

Dans ce cas il serait salutaire d'adopter la conduite précisément décrite dans le DICRIM.

La réalisation de ce document a permis d'envisager d'autres incidents qui pourraient survenir (par expérience vécue par des communes voisines) et de rappeler les attitudes à avoir dans un tel cas (pollution de l'eau ...). Même si ce genre de crise est géré par les services compétents, un supplément d'information ne peut qu'être utile.

Nous nous proposons également de mettre en place un système d'alerte et de communication via les téléphones portables pour les personnes qui le désireront.

Si « la peur n'évite pas le danger », » se voiler la face » non plus ; il est vraisemblable que ce document n'aura pas d'autre utilité que de rappeler que le risque zéro n'existe pas et que le réel danger est quand même minime.

L'équipe municipale reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Maire,
Patrice FARFELAN

Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

Risque = produit d'un aléa + un enjeu

Il existe plusieurs types de risques :

Les risques naturels

(inondation, mouvement de terrain,...)

Les risques technologiques

(industries, nucléaire, transport de matières dangereuses,...)

Les risques météorologiques

Les risques sanitaires (pandémie,...)

etc...

Un **risque** est dit « **majeur** » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.



L'événement : l'alea



les enjeux



le risque

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs?

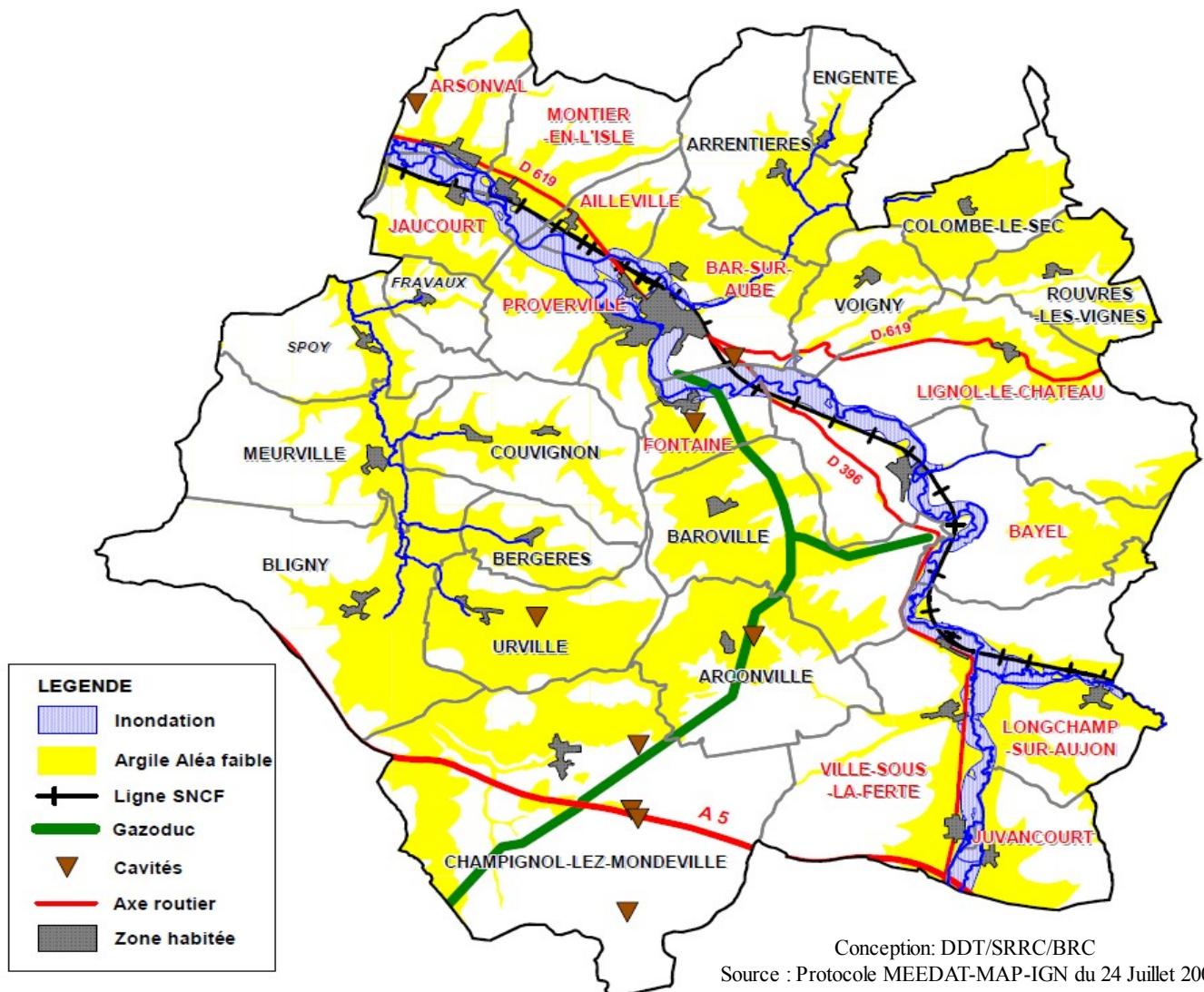
L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « *les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent* ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de

Fontaine peut être exposée.

Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

Les risques présents sur la Communauté de Communes de la région de Bar sur Aube



Carte des risques majeurs présents sur la CCRB

Une réflexion menée sur l'ensemble de la Communauté de Communes de la Région de Bar sur Aube

La quasi totalité des communes de la CCRB a voulu participer à la réflexion menée autour des risques majeurs.

12 d'entre elles, de part la présence d'un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) approuvé en 2009 sur leur commune, ont l'obligation de réaliser un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et un DICRIM (Document

d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

Toutefois, 13 autres communes ont voulu participer à cette réflexion. Un système d'alerte a été défini, et un recensement des moyens humains et matériels a été réalisé. De cette manière, ces communes se trouvent aujourd'hui mieux armées pour faire face à d'éventuels événements.

(Plan Communal de Sauvegarde consultable en Mairie)

A Fontaine, à quels risques sommes-nous exposés?



- **Le cours d'eau « Aube ».** Ses débordements peuvent recouvrir le milieu naturel et parfois le tissu urbain.
- **Le gazoduc**, qui traverse le territoire, et **les axes de circulation (RD396 et voie de chemin de fer)** sur lesquels transitent des matières dangereuses.
- Le risque de **coulées de boues**. La nature du terrain et l'occupation des sols sur la commune de Fontaine font que cette dernière est particulièrement exposée aux risques de ruissellement et d'érosion des sols pouvant entraîner la formation de coulées de boue.



D'autres risques peuvent être signalés, qui ne sont pas uniquement propres à cette commune mais auxquels le territoire peut être confronté:

- **Le risque météorologique :** tempête 1999, fortes neiges de décembre 2010, etc...
- **Le risque sanitaire :** pandémie (grippe aviaire 2008, grippe H1N1 2009), canicule, etc.

L'actualité de ces dernières années a été marquée par ces phénomènes. Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.

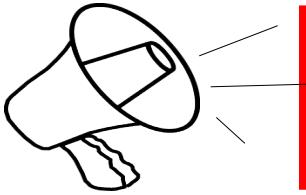
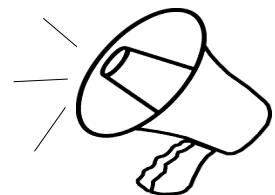
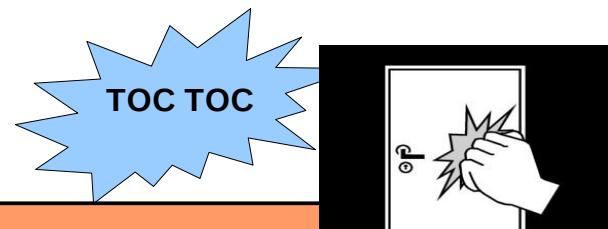


Schéma d'alerte de la population



En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de la manière suivante :

- ↳ Le territoire communal a été divisé en secteurs
- ↳ Un élu (et un suppléant) a été choisi pour diffuser l'alerte dans chaque secteur
- ↳ L'alerte s'effectuera en porte-à-porte (avec l'aide d'exemples de messages pré-établis)



ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

Un risque menace votre quartier.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire.

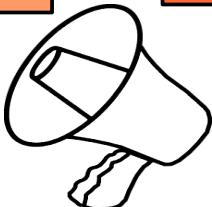
Restez attentifs aux instructions qui seront données pour votre sécurité.

ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

Un événement exceptionnel est attendu.

Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre.



Les consignes complémentaires seront données par porte-voix



POINT DE RASSEMBLEMENT
Salle des fêtes



inondation lente

Risque inondation

L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non; elle correspond au débordement des eaux lors de la crue. La crue, quant à elle, correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.

2 TYPES D'INONDATION EXISTENT

- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.
- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à des violentes averses.



le risque

Le risque à Fontaine

Fontaine est concernée par l'inondation lente de plaine. La rivière Aube traversant la commune à proximité des habitations, elle peut engendrer des débordements (voir carte annexe p.20) qui peuvent durer plusieurs jours. La montée des eaux est lente, ce qui laisse généralement le temps de s'organiser.

Les mesures de prévention

En 2009, un **Plan de Prévention des Risques Inondation** a été approuvé sur la commune. Il recense l'ensemble des zones sujettes à inondation et réglemente de ce fait l'occupation des sols et les droits de construction sur la commune.

Plus d'infos sur
www.prim.net,
www.aube.gouv.fr

Les moyens de surveillance et l'alerte

Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national. Le bilan de ces observations est consultable 24H/24 sur le site du ministère <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/>, (site de prévision des crues).

Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (Mairie, pompiers ou gendarmerie).

Le maire déclenche alors le **Plan Communal de Sauvegarde** qui organise les secours et définit les points de ralliement.



inondation lente



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée. N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.

DES AUJOURD'HUI

- ♦ Informez-vous à la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque inondation.
- ♦ Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

PENDANT LA CRUE

A l'annonce de l'arrivée de l'eau

- ♦ Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations,.. qui pourraient être atteints par l'eau.

- ♦ Coupez vos compteurs électriques et gaz.
- ♦ Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- ♦ Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

Lorsque l'eau est arrivée

- ♦ Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de recharge, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.

APRES

- ♦ Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- ♦ Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- ♦ Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- ♦ Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- ♦ Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Les bons réflexes !



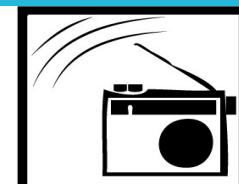
Coupez
électricité
et gaz



Fermez la
porte et les
aérations



Montez dans
les étages



Ecoutez la
radio



Ne prenez pas
votre véhicule



Risque transport de matières dangereuses

Le risque lié aux Transports de Matières Dangereuses, appelé aussi TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Le risque à Fontaine

Le territoire est traversé par un gazoduc. La route départementale RD396, ainsi que la voie ferroviaire Paris-Bâle passant au Nord-Est du territoire, sont des voies où transitent également des matières dangereuses.

En cas d'accident, les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, ou la formation d'un nuage毒ique.



Les mesures de prévention



Le **Plan Communal de Sauvegarde** prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des cours d'eau...).

Des plans généraux d'organisation départementale des secours (**plan O.R.S.E.C., Plan de Secours Spécialisé "Transport de Matières Dangereuses"**) seront mis en œuvre si nécessaire.

La signalisation des véhicules

Le chiffre du haut indique la nature du danger (ici corrosif puis inflammable), celui du bas le numéro d'identification de la matière. © DR

Plus d'infos: <http://www.andra.fr/>
« classement du transport des matières dangereuses »



Le centre de stockage de déchets radioactifs de Soulaines-Dhuys

Fontaine est également située à proximité du centre de stockage de Soulaines. La commune peut donc être concernée par un accident de transport de matières faiblement radioactives qui y sont acheminées pour traitement.



transport de
marchandises
dangereuses



Alerte par porte à
porte. Consignes
complémentaires
par porte voix.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

DES AUJOURD'HUI

- ♦ Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT:

- ♦ Donnez l'alerte (sapeurs pompiers: 18, police/gendarmerie:17; 112 depuis votre portable).
- ♦ Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- ♦ Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

PENDANT L'ACCIDENT

Si vous entendez l'alerte

- ♦ Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- ♦ Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles.

- ♦ Ecoutez la radio (Champagne FM Troyes 97.5).
- ♦ N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- ♦ Ne téléphonez pas.
- ♦ Lavez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements.
- ♦ Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Les bons réflexes !



Enfermez-
vous dans
un
bâtiment



Bouchez
toutes les
entrées d'air



Ecoutez la
radio



Ne
téléphonez
pas



Ni flammes
ni
cigarettes



N'allez pas
chercher vos
enfants à
l'école



Risque mouvement de terrain: la coulée de boue



Les coulées de boue constituent le type de glissement de terrain le plus liquide. Elles sont souvent provoquées par des pluies torrentielles. Elles peuvent atteindre une vitesse de 90km/h en régions montagneuses.

Le risque à Fontaine

La commune de **Fontaine** est une commune rurale à forte dominante agricole. La transformation de l'usage des terrains (plantation de vignes, de cultures, ou simplement défrichement) peut accroître les risques de ruissellement et de coulées de boue à l'occasion d'épisodes de pluviométrie de longues durées ou exceptionnels.

Evénements passés :

Type de catastrophe	Début le	Fin le
Inondations et coulées de boue	08/06/1994	08/06/1994
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999

Plus d'infos sur
www.prim.net,
www.aube.gouv.fr

Les mesures de prévention

Il existe différentes façons d'utiliser le sol pour limiter les impacts de coulées de boue.

Notamment :

- Végétaliser les cultures et mettre en place des bandes enherbées,
- Orienter les cultures perpendiculairement à la pente,
- Crée des talus ou fossés,

Ceci permet de favoriser la stabilité des sols et de rendre compatible l'expansion de l'activité agricole avec le développement urbain.

Vous pouvez vous renseigner sur cette thématique auprès des Chambres d'Agriculture et Direction Départementale des Territoires notamment.



Coulées de boue



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée. N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.



DES AUJOURD'HUI

- ♦ Informez-vous à la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque de coulée de boue.
- ♦ Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

- ♦ Coupez vos compteurs électriques et gaz.
- ♦ Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- ♦ Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

APRES

- ♦ Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- ♦ Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- ♦ Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- ♦ Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- ♦ Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

PENDANT LA COULEE DE BOUE

A l'annonce de son arrivée

- ♦ Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations,... qui pourraient être atteints par la boue.

Lorsque elle est arrivée

- ♦ Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de recharge, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.

Les bons réflexes !



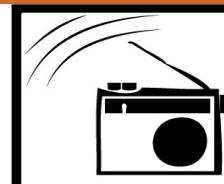
Coupez
électricité
et gaz



Fermez la
porte et les
aérations



Montez dans
les étages



Ecoutez la
radio



Ne prenez pas
votre véhicule



Risque tempête

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).



Les effets

Vents violents, précipitations intenses.. Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

Les conséquences

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain.

Le risque à Fontaine

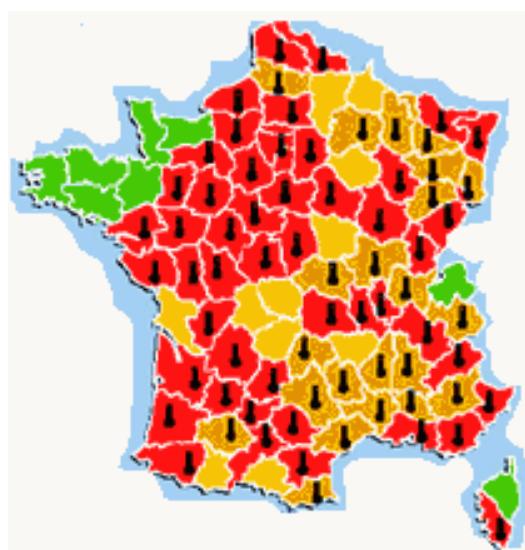
Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20% des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100km/h).

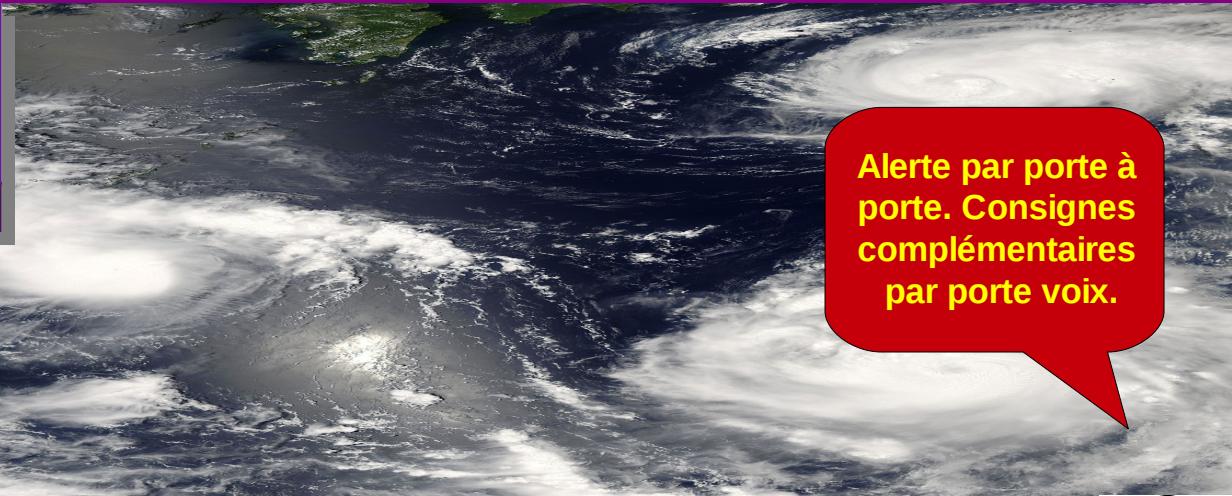
Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune de Fontaine est exposée aux tempêtes.

Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

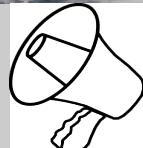
- **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- **Pas de vigilance particulière.**

	Vent violent
	Pluie-inondation
	Orages





CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE



DES AUJOURD'HUI

- ♦ Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

Si une tempête est annoncée:

- ♦ Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- ♦ Evitez de prendre la route. Reportez autant que possible vos déplacements.

PENDANT UNE TEMPETE

- ♦ Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- ♦ Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- ♦ Ne vous abritez pas sous les arbres.
- ♦ Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- ♦ Si vous devez sortir, soyez prudents.

APRES UNE TEMPETE

- ♦ Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- ♦ Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.
- ♦ Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez portes et volets



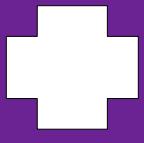
Ne montez pas sur un toit



Ne prenez pas votre véhicule



Ne restez pas sous les lignes électriques



Risques sanitaires : Pandémie grippale



Une pandémie grippale est définie comme une forte augmentation des cas de grippe. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

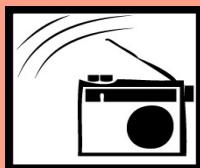
Le risque pandémie à Fontaine

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune de **Fontaine** est exposée aux risques de pandémie.

Les mesures de prévention

La transmission des virus de la grippe se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

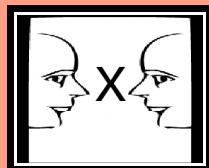
Les bons réflexes !



Restez à
l'écoute des
infos radio et
TV



Lavez vous régulièrement
les mains au savon et/ou
avec une solution
hydroalcoolique



Evitez tout
contact avec une
personne malade

Pollution de l'eau

Il peut arriver que l'eau soit souillée, suite à un accident impliquant un poids lourds, lors de forts aléas climatiques, etc... L'eau devient alors impropre à la consommation.

Sachez que **la commune prend en charge la distribution de bouteilles d'eau, et fais réaliser des analyses en cas d'éléments suspects.**

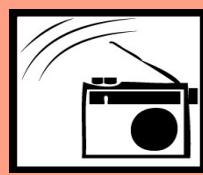
Les bons réflexes !



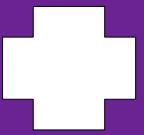
Signalez tout
événement suspect
à la Mairie



Ne buvez pas
l'eau



Restez à l'écoute des
informations et attendez les
indications de la Mairie



sanitaire

Risques sanitaires : Canicule

Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.



Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle **dure plus de 3 jours**.

Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc...) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...)



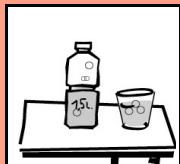
Les mesures de prévention

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficultés.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>.

Les bons réflexes !

Personnes âgées



Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif. Mangez des fruits et crudités voire de l'eau gélifiée.



Evitez de sortir aux heures les + chaudes, mais plutôt le matin ou tard le soir.



Donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage.

Parents - enfants



Buvez au moins 1L ½ d'eau par jour. Evitez de consommer de l'alcool.

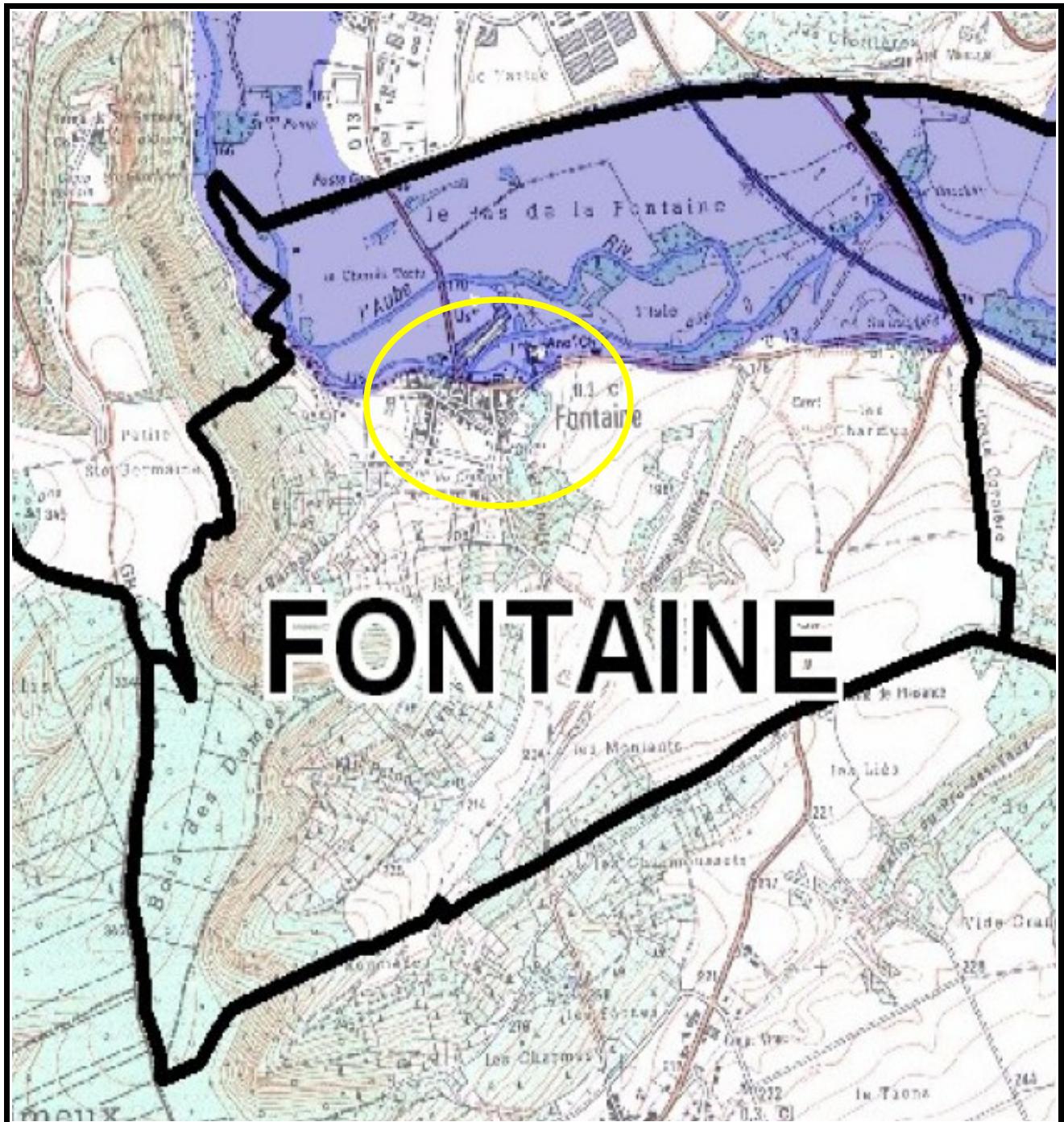


Evitez les activités sportives intenses.



Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, voisins, et amis âgés et handicapés.

Annexe 1 : Le risque inondation à Fontaine



Carte des zones susceptibles de présenter un risque inondation sur la commune de Fontaine

LEGENDE

Zone aléa inondation



Limites de commune



Emprise de la zone inondable
(inondation par la rivière Aube)



Zones habitées

Conception: DDT/SRRC/BRC
Source : Protocole MEEDAT-MAP-IGN du 24 Juillet 2007

Carte consultable sur
www.aube.gouv.fr



Les numéros utiles

Mairie de Fontaine **03 25 27 09 46**

Sous Préfecture de l'Aube :
Bar sur Aube **03 25 27 06 19**

Préfecture de l'Aube :
Troyes **03 25 42 35 00** <http://www.aube.gouv.fr/>

**Direction Départementale
des Territoires (DDT)**
- Agence Sud-Est : Bar sur Aube..... **03 25 92 53 10** <http://www.aube.gouv.fr/>
- Siège DDT : Troyes **03 25 71 18 00**

Pompiers 18 (portable 112)

Police/gendarmerie 17

SAMU 15

GDF **0 810 433 080**

EDF **0 810 333 080**

Conseil Général
Centre routier **0800 12 10 10** <http://www.cg-aube.fr> :
transport/routes

Météo France **08 92 68 02 80** www.meteo.fr

Écoutez les informations :

CHAMPAGNE FM 97.5 - FRANCE BLEUE 100.8
et CANAL 32

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter

- <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Sites-Portail-Risques>
 - <http://www.prim.net>
Portail de la prévention des Risques Majeurs



chute abondante
de neige



transport de
marchandises
dangereuses



feux de forêt



cavités
souterraines



tempêtes



glissements
de terrain



inondation lente



stockage de gaz